

MADININA DOG SHOW**EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES avec attribution du C.A.C.S. de la SCC**CENTRALE
CANINE**HIPPODROME DE CARRÈRE
LAMENTIN****22 et 23 octobre 2022**

Rage : Joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2° catégorie.	Restauration et buvette sur place.
Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h00. Remise des récompenses à partir de 16h00 - Pas de cumul de récompenses	Les cages sont à la charge exclusive des exposants. L'exposition a lieu en plein air.

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement ne seront pas retenues

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS

Tarif unique chiens déjà confirmés (num Livre d'Origine complet obligatoire)	35 €
1° chien (Catalogue compris)	45 €
Les 2° et 3° chiens	35 €
Les 4° et les suivants	30 €
Lot d'affixe (3 à 5 chiens du même éleveur, inscrits aussi en classe individuelle)	15 €
Jeunes	35 €
Baby/puppy/super puppy/vétérans	20 €

()CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE VENDREDI 14 octobre 2022****JURY PRESENTI***La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.*

1° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Berger Allemand, Bergers Belges, Bouvier des Flandres, Ardennes, Berger des Pyrénées, Picard, Beauceron, Bearded Collie, Shetland, Bobtail, Welsh Corgis, Shetland, Colley, Schipperke, Berger Australien, Bergers de l'Est et d'Italie M. Christian KARCHER	6° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens Courants et Chiens de recherche au sang, Beagle, Griffons Vendéens, Artésiens Normands Mme DESSERNE Sylvie
2° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens de type Pinscher et Schnauzer - Molossoïdes et chiens de montagne et de bouvier suisses et autres races Rottweiler Mme DESSERNE Sylvie M. Christian KARCHER	7° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens d'arrêt Épagneuls Bretons, Setters, Pointers, Braque Allemand, Braque Hongrois, Korthals Mme DESSERNE Sylvie
3° Groupe - Samedi 22 octobre 2022 Terriers d'Ecosse, Airedale et Divers Terriers, American Staffordshire, English Bull Terrier, Staffordshire Bull terrier, Jagd Terrier Parson, Jack Russell Yorkshire Terrier Mme DESSERNE Sylvie M. Christian KARCHER	8° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens leveurs de gibier, Rapporteurs et Chiens d'eau. Spaniels, Retrievers Mme DESSERNE Sylvie
4° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Tous les Teckels Mme DESSERNE Sylvie	9° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens d'agrément et de Compagnie Bouledogue Français Mme DESSERNE Sylvie M. Christian KARCHER
5° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Chiens de type Spitz et de type primitif Mme DESSERNE Sylvie	10° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Barzois, Irish Wolfhound, Deerhound. Tous les autres lévriers Mme DESSERNE Sylvie
11° Groupe - Dimanche 23 octobre 2022 Cursinu, Épagneul de Saint-Usuge, Berger Australien Miniature, Bulldog Continental et autres races Mme DESSERNE Sylvie	

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés**Engagements et paiements : www.cedia.fr**Informations : Tél : 0696 25 32 40 / 0696 45 91 73 - E.Mail : canine972@wanadoo.fr - web : www.canine972.com

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA au Lamentin (MARTINIQUE), Hippodrome de Carrère LES 22 ET 23 OCTOBRE 2022.

Les chiens doivent être tenus en laisse sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 60 €. Un restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens dangereux,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
 - toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition et sans limitation au-dessus. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Travail

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par le SCC (la récompense doit être homologuée au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 à 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE BABY - Pour tous les chiens âgés de 3 à 6 mois.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant, et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

LOTS D'ÉLEVAGE - (Seule classe pouvant être constituée au poteau). Pour au moins trois chiens de même race et même variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur. Inscription au secrétariat de l'exposition.

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, VÉTÉRAN.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 14 Octobre 2022

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Les engagements se font sur le site de CEDIA (www.cedia.fr) paiement en ligne.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- ceux refusés par le service vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 60 chiens environ.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1er Groupe : Bergers Allemand et de Brie, Bouviers des Flandres	15 mois
Reste du groupe	12 mois
2e Groupe : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Reste du groupe	12 mois
3e/4e Groupes	12 mois
5e Groupe : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podencos Canario, Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Reste du groupe	12 mois
6e Groupe : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Reste du groupe	12 mois
7e Groupe	12 mois
8e Groupe : Retrievers	15 mois
Reste du groupe	12 mois
9e Groupe : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Reste du groupe	12 mois
10e Groupe : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
Reste du groupe	15 mois

CONFIRMATION : Attention : votre chien doit être tatoué très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche de tatouage et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations)

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

3) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus.

OREILLES COUPEES :

Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Les propriétaires de chiens appartenant à la 2° catégorie sont priés de se mettre en conformité avec la loi du 6 Janvier 1999 qui impose le port de la muselière dans les lieux publics (outre la vaccination)

Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue – N° de tél nécessaire

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété :	Taille :	Couleurs :	Nature du poil :	Poids :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue	Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles	Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais	Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Confirmation :

Classes d'engagement :

Ouverte : Intermédiaire : Travail : Jeune :

Champion : Puppy : Baby : Vétéran : Lots d'élevage :

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS		
	MONTANTS	SOMMES ADRESSEES
Chiens confirmés	35 €	
1° chien (Catalogue compris)	45 €	
Les 2° et 3° chiens	35 €	
Les 4° et les suivants	30 €	
Lot d'affixe (3 à 5 chiens du même éleveur, inscrits aussi en classe individuelle)	15 €	
Jeunes	35 €	
Baby/puppy/super puppy/Vétéran	20 €	

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge (Ouverte, Intermédiaire, Jeune, Puppy)
Classes Travail et Champion : voir verso

Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Les engagements et le paiement se font en ligne : www.cedia.fr

Par courrier à : Cédia - Expositions Martinique
67 Rue du Général Leclerc
67202 Wolfisheim

ou Chez Roger ROSAMOND - Lot. Thoraille la vallée
97215 Rivière-Salée.

Chèque à l'ordre de : ACTM

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition ou remise à l'entrée le jour de l'exposition.

(**) CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

(*) CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI (AU DELA TOUT DOSSIER SERA RENVOYE, UN COURRIER PEUT METTRE ENTRE 3 ET 10 JOURS POUR ARRIVER, PENSEZ-Y)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL - Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 14/10/2022

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1
- soit un brevet de mondioring
- soit pistage F.C.I. 1
- soit un test international de sauvetage
- soit le brevet de chien de défense
- soit un brevet en campagne
- soit un brevet pistage
- soit un brevet troupeau

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1re ou 2e catégorie.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1re ou 2e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1re ou 2e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION - Joindre justificatif établi avant le 14/10/2022

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 14/10/2022.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.